



Delai pour changement lieu de travail

Par **Raphael_old**, le **31/08/2007** à **12:34**

Bonjour,

Je viens d'être prévenu verbalement (est normal ou dois-je recevoir un courrier officiel ?) le mercredi 29 août que je changeais de lieu de travail dès le mardi 4 septembre soit 6 jours après l'annonce orale du changement.

Je trouve que ce délai est court pour m'organiser et pour réfléchir ce qu'implique cette mutation pour moi.

Mes questions sont donc :

Combien de temps à l'avance mon employeur doit-il me prévenir ?

Combien de temps est-ce pour refuser ou accepter cette mutation ?

Si je commence à travailler mardi 4 septembre, cela vaut-il acceptation de la mutation ou ai-je le droit de refuser ultérieurement ? (Car j'estime ne pas avoir le temps de la réflexion en 6 jours pour savoir si cette mutation est un bien ou un mal pour moi)

merci

raphaël